



**COMPTE RENDU DE SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 10/12/2021**

L'an deux mil vingt et un, le dix décembre, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique en Mairie de Champmotteux sous la présidence de Monsieur DESNOUE Jérôme, Maire.

Présents : M. DESNOUE Jérôme, Maire, Mmes : BOUR Vanessa, HARDY Aude, LEDINSKI Marine, MAGUER Cécile, Mrs : LENOIR Josep, HERBLOT Emmanuel, MOREAU Michaël,

Excusés : DUFOUR Nicolas, PONTET Christelle.

Pouvoirs : DUFOUR Nicolas à DESNOUE Jérôme.

A été désigné(e) secrétaire de séance : Mme HARDY Aude

Date de convocation : 01.12.2021

Date d'affichage du compte rendu : 16.12.2021

Nombre de conseillers

En exercice : 10

Présents : 8

Votants : 9

Monsieur le maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20h05.

Monsieur le maire donne lecture de l'ordre du jour du Conseil municipal.

Question n°1

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2021

⇒ **Approbation à l'unanimité par le conseil**

Question n°2

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le maire demande la désignation d'un secrétaire de séance. Mme HARDY Aude est désignée à l'unanimité.

Question n°3

INSTAURATION D'UNE DELIBERATION RELATIVE A L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 modifié pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

Monsieur le maire informe l'assemblée que la définition, la durée et l'aménagement du temps de travail des agents territoriaux sont fixés par l'organe délibérant, après avis du comité technique,

Par conséquent, pour un agent à temps complet :

La durée hebdomadaire de temps de travail effectif est fixée à 35 heures,

La durée annuelle de temps de travail effectif est de 1 607 heures, heures supplémentaires non comprises.

⇒ **Approbation à l'unanimité par le conseil**

Question n°4

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN AVENANT DE PROLONGATION A LA CONVENTION COMMISSION DE REFORME / COMITE MEDICAL DU CIG

Monsieur le maire demande l'autorisation de signature d'un avenant de prolongation à la convention commission de réforme / comité médical du CIG

⇒ **Approbation à l'unanimité par le conseil**

Question n°5

AUTORISATION DE RETROCESSION A LA COMMUNE DES VOIES ET ESPACES COMMUNS DU LOTISSEMENT « LES COURTILLES » DANS LE DOMAINE PUBLIC

Mr le Maire demande l'autorisation de la rétrocession des parties communes du lotissement « Les Courtilles »

Cette autorisation permettra de le notifier chez le notaire.

Le conseil demande la possibilité de récupérer les fiches techniques des enrobées et de la cuve.

⇒ **Approbation à l'unanimité par le conseil**

Question n°6

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRET POUR FINANCER LES TRAVAUX DE LA NOUVELLE MAIRIE

Considérant que pour financer les investissements prévus pour les travaux de transformation d'un ancien préau en mairie, il est nécessaire de recourir à l'emprunt,

Une consultation a été faite auprès de deux banques : La Banque des Territoires et la Caisse d'Épargne. La Caisse d'Épargne étant la mieux disante.

Un prêt de 183 000 € sur 20 ans avec un taux d'intérêt de 0.86% sera contracté auprès de la Caisse d'Épargne.

⇒ **Approbation à l'unanimité par le conseil,**

Question n°7

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET COMMUNAL

Considérant qu'il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres d'investissement et de fonctionnement pour un montant de 16 471 € et 13 000 € du budget principal,

⇒ **Approbation à l'unanimité par le conseil,**

Question n°8

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LE CURAGE DES FOSSES

M. le Maire demande l'autorisation de signature d'une convention pour le curage des fossés entre la commune et la SCEA HERBLOT.

⇒ **Approbation à la majorité par le conseil,** (Monsieur Herblot n'ayant pas pris au vote)

Question n°9

AUTORISATION D'UNE REGULARISATION DE TRANSFERT D'ELEMENTS DE VOIRIE DANS LE DOMAINE PUBLIC

Ce point concerne le nouveau lotissement, afin d'officialiser chez le notaire le transfert d'élément de voirie de Mme LEGIVRE et de Mr LALA dans le domaine public. Les frais de notaire sont à la charge de la commune qui s'élèveront à 494.00 €.

Monsieur le maire demande donc l'autorisation d'une régularisation de transfert d'éléments de voirie dans le domaine public qui à l'origine aurait dû avoir lieu dans les années quatre-vingt.

⇒ **Approbation à l'unanimité par le conseil,**

Question n°10

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ *Les vœux du Maire sont annulés dus aux contraintes sanitaires.*
- ✓ *Nouveau lotissement : le permis d'aménager est accordé (parcelles en vente, noms des rues transmis, etc...).*
- ✓ *Correspondant défense : Mme Marine LEDINSKI a participé à une présentation à Montlhéry le samedi 04/12/2021.*
- ✓ *Commission eau CAESE: Michael a participé à la commission eau dont le sujet était « gestion par régie ou contrat de concession »*
- ✓ *Budget eau : l'ARS (Agence Régionale de l'Eau) a sollicité la commune pour le comblement du forage. Cette demande a été transmise à la CAESE qui est compétente depuis le 1^{er} janvier 2020 suite au transfert de la compétence EAU.*

- ✓ *Fêtes de fin d'année : samedi 11 décembre aura lieu l'arbre de Noël pour les enfants et le samedi 18 décembre aura lieu le Noël des séniors.*
- ✓ *Site internet : une boîte mail dédiée à l'urbanisme sera mise en place en début d'année. Les CGU devront aussi apparaître sur le site pour consultation.*
- ✓ *Transport scolaire pour Etampes : les parents doivent signaler les problèmes en mairie.*
- ✓ *Elections :*
 - *Les présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril 2022*
 - *Les législatives auront lieu les 12 et 19 juin 2022*
- ✓ *Date à retenir : prochain conseil municipal le 21 janvier 2022 à 20h*

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 22h15.

Le secrétaire de Séance,
Mme HARDY Aude

Le Maire,
Jérôme DESNOUE